

Nous encourageons les groupes et les organismes qui planifient des événements à consulter la liste de vérification suivante et les documents d'orientation pertinents pour obtenir des conseils.

- [Un cadre visant le déconfinement de la province : Étape 3](#)
- [Nettoyage et désinfection des lieux publics](#)
- Règlement de l'Ontario [364/20](#)
- [Document d'orientation à l'intention des installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives durant la pandémie de COVID-19](#)
- [Document d'orientation sur la COVID-19 : Camps de jour estivaux](#)

Aucune approbation ne sera accordée concernant les mesures de précaution relatives à la COVID-19 prises lors de ces événements; cependant, vous pouvez envoyer vos plans par télécopieur à 705-647-5779 aux fins d'examen et de recommandations.

Nous vous enverrons une réponse dans les 15 jours suivant la réception de votre plan.

Points à envisager	Oui	Non	S.O.	Mesure	Date de mise en œuvre
Général					
Dépistage					
Informer les participants au sujet des protocoles et des comportements attendus. Insister sur le fait que les personnes qui sont malades ne doivent pas assister à l'événement.					
Installer des affiches à des endroits très visibles où votre événement aura lieu pour promouvoir les messages sur la manière de se protéger pendant la pandémie de COVID-19 : <ul style="list-style-type: none"> • Distanciation physique • Port du masque ou d'un couvre-visage obligatoire • Lavez-vous les mains • Couvrez votre toux • Affiches de contrôle aux entrées 					
Utiliser les affiches pour favoriser un dépistage passif des symptômes avant l'entrée dans le lieu de l'événement. Demander à quiconque répond « OUI » à l'une ou l'autre des questions de retourner à la maison.					
Effectuer un dépistage actif auprès des participants à l'entrée.					
Conserver une liste des noms et des coordonnées de toutes les personnes qui participent à l'événement ou au rassemblement.					

Points à envisager	Oui	Non	S.O.	Mesure	Date de mise en œuvre
Distanciation physique					
Installer des barrières ou des structures pour délimiter l'espace ou l'endroit réservé à l'événement et pour gérer le nombre de personnes présentes sur place, ainsi que la circulation des participants.					
Désigner et gérer les points d'entrée et de sortie pour contrôler le nombre de participants. Si le nombre maximal de personnes est atteint, attendre qu'une personne quitte les lieux avant d'autoriser l'entrée d'une autre personne.					
Échelonner les arrivées, les départs et les pauses, lorsque cela est possible, pour réduire les rassemblements aux points d'entrée et de sortie, ainsi que dans les aires communes.					
Surveiller et gérer les files d'attente sur les lieux et à l'extérieur.					
Installer des affiches claires et visibles rappelant aux gens de pratiquer la distanciation physique .					
Affecter des employés pour surveiller les files et pour rappeler aux participants de maintenir une distance de deux mètres (six pieds) par rapport aux autres.					
Installer des barrières physiques aux points de vente (p. ex., écran en plexiglas).					
Favoriser les paiements électroniques sans contact, par cartes de débit ou de crédit, au lieu d'utiliser le clavier pour saisir le NIP.					
Masques non médicaux ou couvre-visages					
Les masques ou les couvre-visages sont fortement recommandés en plein air lorsque la distanciation physique est impossible.					
Hygiène des mains					
Installer des affiches claires et visibles sur la manière de se laver les mains et de les désinfecter.					
Prévoir les fournitures adéquates : savon en pompe, eau courante tiède et serviettes en papier ou séchoirs à air chaud.					
Autres					
Installer des poubelles sans contact avec des sacs à déchets.					
Nettoyer les surfaces fréquemment touchées avant et après l'événement.					
Encourager les employés et les participants à télécharger l'application Alerte COVID afin qu'ils puissent recevoir un avis directement s'ils sont entrés en contact étroit avec une personne infectée par la COVID-19.					

Points à envisager	Oui	Non	S.O.	Mesure	Date de mise en œuvre
<p>Pour vendre ou offrir de la nourriture au public lors d'un événement spécial dans la communauté, passer en revue les Guide du permis d'activité alimentaire spéciale et remplir un formulaire Demande d'Autorisation des Services de Santé À l'Usage des Vendeurs d'Aliment, puis l'envoyer par télécopieur à 705-647-5779 au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement.</p>					
Événements à l'intérieur					
Distanciation physique					
Organiser, marquer et (ou) assigner les sièges pour s'assurer qu'il n'y a pas plus de 10 personnes par table et pour veiller à maintenir une distance minimale de deux mètres (six pieds) entre les personnes qui ne font pas partie du même ménage ou cercle social.					
Marquer une distance de deux mètres entre les sièges et les zones réservées aux sièges, ainsi que dans les espaces communs et partagés. S'il est impossible de retirer des sièges, marquer les chaises sur lesquelles s'asseoir.					
Augmenter le nombre de marques sur les planchers et d'affiches dans les allées et veiller à ce qu'elles soient très visibles afin de favoriser la circulation à sens unique.					
Identifier les endroits où les foules et les rassemblements sont courants, comme les halls d'entrée ou les toilettes, et affecter des bénévoles ou des employés, ou installer des barrières, pour rediriger les gens qui pourraient se rassembler dans ces endroits.					
Décourager le rassemblement des gens à l'extérieur des lieux de l'événement.					
Masques non médicaux ou couvre-visages					
Installer des affiches claires et visibles pour rappeler aux gens de porter un masque non médical ou un couvre-visage .					
Veiller à ce que tous les employés, participants et artistes portent un masque ou un couvre-visage à l'intérieur, conformément aux directives du médecin hygiéniste. Toutefois, les enfants de moins de deux ans et les personnes qui ont un problème médical, rendant le port d'un masque difficile, sont exemptés du port obligatoire d'un masque ou d'un couvre-visage.					
Hygiène des mains					
Installer des postes de lavage des mains à l'entrée principale et dans les endroits très achalandés.					

Points à envisager	Oui	Non	S.O.	Mesure	Date de mise en œuvre
Événements en plein air					
Distanciation physique					
Identifier les endroits où les foules et les rassemblements sont courants et affecter des bénévoles ou des employés, ou installer des barrières, pour rediriger les gens qui pourraient se rassembler dans ces endroits.					
Masques non médicaux ou couvre-visages					
Installer des affiches claires et visibles pour rappeler aux gens de porter un masque non médical ou un couvre-visage , si la distanciation physique est impossible.					
Hygiène des mains					
Installer des postes de lavage des mains à plusieurs endroits.					